

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE GARANTIE

TDK-Lambda France SAS

1. GENERALITES

1.1 Sauf conventions spéciales, écrites et approuvées par les 2 parties, toute commande emporte de plein droit, de la part de l'acheteur, son adhésion aux présentes conditions générales de vente nonobstant toute stipulation figurant à ses propres conditions générales d'achat.

1.2 Les prix, spécifications et renseignements portés sur les tarifs, catalogues, notices... n'engagent pas la Société TDK-Lambda France SAS (appelée plus loin TDK-Lambda). Celle-ci se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications dans la constitution, les dispositions ou la dimension de ses marchandises.

1.3 Les études, projets et documents s'y rapportant que TDK-Lambda remet ou envoie à ces clients restent son entière propriété tant matérielle qu'intellectuelle ; ils ne peuvent être communiqués ni exécutés sans l' autorisation écrite de Lambda et doivent être restitués à demande.

1.4 Les commandes adressées à Lambda par ses clients ne constituent une vente ferme qu'après acceptation écrite de Lambda. Il est recommandé d'utiliser les références des appareils telles que décrites dans les catalogues.

2. OFFRES

Le délai de validité est de trente jours à compter de leur date d'établissement, sauf stipulation particulière.

3. PRIX

3.1 Les prix de nos tarifs sont donnés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement de la Société.

3.2 Les prix indiqués s'entendent hors taxes, TVA en sus, Franco de port et d'emballage, pour une livraison unique, en France Métropolitaine - hors expéditions en express, qui feront l'objet d'une ligne de facturation séparée.

3.3 La recette du matériel en usine, en présence d'un représentant du client, est facturée pour un montant forfaitaire de 2 % de la commande, avec un minimum de 228,67 €.

4. MODE DE LIVRAISON

4.1 Le délai de livraison s'entend départ usine, ou notre plate-forme logistique, à la date spécifiée sur notre accusé de réception.

4.2 Sauf stipulation expresse, et par écrit, entre les deux parties, les retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande ou l'application de pénalités.

4.3 TDK-Lambda est dégagée de plein droit de tout engagement relatif au délai de livraison :

4.3.1 Si les conditions de paiement n'ont pas été observées par l'acheteur.

4.3.2 Si les renseignements à fournir par l'acheteur n'ont pas été reçus par notre Société en temps voulu.

4.3.3 Si le client n'a pas fait parvenir en temps utile le matériel destiné à être intégré dans la réalisation de sa commande.

4.3.4 En cas de force majeure ou de cas fortuits, tels que grèves totales ou partielles, inondations, incendies, insurrections, difficultés ou impossibilités d'approvisionnement des pièces ou matières ou tout autre cause indépendant de la volonté de TDK-Lambda et entraînant l'arrêt total ou partiel des fabrications dans nos ateliers ou dans ceux de nos fournisseurs.

TDK-Lambda tiendra l'acheteur informé, en temps opportun, des cas et évènements ci-dessus visés.

5. FACTURATION, CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Chaque expédition fait l'objet d'une facturation. La livraison est le fait générateur de facturation.

5.2 Nos factures sont payables, à notre siège B.P. 1077 - 91940 LES ULIS, à 30 jours net de livraison ou d'exécution de la prestation convenue.

5.3 Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure, le paiement d'intérêt de retard au taux de base bancaire majoré du taux légal en vigueur.

5.4 A défaut de paiement à une quelconque des échéances, les autres deviennent immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des lettres de change, conformément à la charte de la Fédération des Industries Electriques et Electroniques.

5.5 En cas de retard de paiement, TDK-Lambda se réserve la faculté de suspendre ou d'annuler des ordres en cours sans préjudice de tout autre recours.

5.6 Le paiement est réputé effectué lorsque le vendeur a la pleine disponibilité des fonds. L'acceptation des effets doit être donnée dans un délai ne dépassant pas le temps nécessaire à la reconnaissance des marchandises et conforme aux règles et usances de la profession.

5.7 L'existence de réserves ne suspend pas le délai de paiement. Toute retenue unilatérale par l'acheteur, sur les sommes dues au vendeur, est prohibée.

5.8 Le risque pris par le vendeur, en livrant la marchandise sans exiger un paiement préalable ou immédiat, l'autorise à rechercher toutes informations utiles concernant la solvabilité de l'acheteur, qui doit répondre avec diligence et sincérité à toute demande de renseignements. En fonction du risque, des garanties de tous ordres ou un paiement à la commande peuvent être demandés.

5.9 Toute tentative pour allonger les délais de paiement est inacceptable.

6. MODIFICATIONS OU ANNULATIONS DE COMMANDES

6.1 Si en cours d'exécutions d'une commande, l'acheteur apporte des modifications dans les spécifications, caractéristiques des marchandises, les schémas ou les conditions de réception, les prix et délais initialement prévus deviennent révisables.

6.2 La modification ou l'annulation partielle ou totale d'une commande est possible. Cependant, elle ne pourra avoir lieu qu'après accord écrit de TDK-Lambda. Pour obtenir cet accord, le client devra faire une demande d'annulation/modification et accepter, au préalable et par écrit, les coûts engendrés par cette opération.

7. RECLAMATIONS ET RETOURS

7.1 Dans le cas où aucune spécification particulière n'est proposée par l'acheteur, les caractéristiques des marchandises vendues seront celles qui figurent sur les notices techniques des produits vendus par TDK-Lambda.

7.2 Toutes réclamations concernant les livraisons des produits sont traitées, en premier lieu, par le Service Commercial.

7.3 Le retour des marchandises neuves, commandées par erreur ou des marchandises défectueuses, devra faire l'objet d'un accord préalable de notre part ; à défaut de cet accord, les marchandises peuvent être refusées et retournées à l'acheteur à ses frais. En outre, le retour ne sera accepté que si les trois conditions suivantes sont réunies :

7.3.1 Le motif précis du refus doit être indiqué pour chaque marchandise présumée défectueuse,

7.3.2 Le retour doit être effectué dans l'emballage d'origine complet et en bon état, aux frais de l'acheteur.

7.3.3 Les marchandises ne doivent avoir subi aucune détérioration pour quelque cause que ce soit (notamment au cours des opérations de stockage, de contrôle, de montage ou de démontage) et comporter l'étiquette de garantie intacte.

7.4 En cas de retour accepté, TDK-Lambda pourra, à son choix, soit créditer le matériel, soit le remplacer, soit le réparer - dans le cas du matériel défectueux. Le montant d'indemnisation ne pourra en aucun cas dépasser le montant du produit commandé.

7.5 Le retour des marchandises ne dispense pas l'acheteur d'acquitter, à l'échéance convenue, le montant de la facture.

8. GARANTIE

Sauf les matériels mentionnés spécifiquement, nos marchandises sont garanties pendant un délai indiqué dans notre catalogue général, à compter de la date de livraison, contre tous défauts d'exécution et de fonctionnement, à condition que les conditions d'installation et d'utilisation des produits soient conformes à nos spécifications et aux usages de la profession.

Certains produits peuvent être vendus avec une Garantie étendue. Les produits spécifiquement désignés en tant que produits à Garantie Etendue sont couverts par ces dispositions particulières. De tels produits sont assortis d'une période de garantie étendue dont la fin est fixée à 5 ans à partir de la date d'arrêt de production du modèle – à la discrétion de TDK-Lambda – mais, la durée de la période de garantie sera de 10 ans, au moins, à partir de la livraison à l'acheteur original – l'utilisateur direct ou le distributeur agréé.

Sont exclus de cette garantie les ventilateurs, turbines ou autres dispositifs de ventilation constituant la partie intégrante de ces produits.

La Garantie Etendue est applicable seulement au premier utilisateur qui a acheté le produit; elle n'est pas transférable à d'autres intermédiaires ou utilisateurs.

Toute modification apportée aux caractéristiques techniques des appareils non exécutée par TDK-Lambda entraîne l'annulation de la garantie.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie l'acheteur devra nous aviser par écrit et sans retard, des défauts qui se sont manifestés dans les marchandises vendues.

9. EMBALLAGE

Le prix des emballages carton est compris dans le montant de la fourniture. Ils ne permettent pas un transport par mer nécessitant un conditionnement particulier facturé en sus.

Les emballages non consignés ne sont pas repris par TDK-Lambda. Les emballages réutilisables restent sa propriété. Il appartient à l'acheteur de les conserver en bon état. En cas de non restitution dans les délais convenus, une facture de cession d'actifs sera adressée à l'acheteur.

10. TRANSPORT, DOUANE, MANUTENTION, ASSURANCE DES MARCHANDISES

Toutes opérations de transport, douane, manutention et assurance des marchandises hors des usines ou magasins TDK-Lambda, sont à la charge et aux frais, risques et périls de l'acheteur. Il appartient à celui-ci de vérifier les colis à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur, même si l'expédition est faite Franco.

11. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises demeurent la propriété de TDK-Lambda jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Les risques de détérioration de la marchandise sont transférés à l'acheteur dès leur délivrance et pendant toute la durée de la réserve de propriété.

Jusqu'au transfert de propriété, l'acheteur s'interdit de disposer des marchandises de quelque manière que ce soit sans notre accord préalable et écrit.

Dans le but de respecter ceci, il est rappelé que les deux conditions d'opposabilité de la clause sont :

- la clause doit être convenue entre les parties, par écrit
- cet écrit doit être établi, au plus tard, au moment de la livraison.

12. CONTESTATIONS

En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce d'Évry est seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement stipulé, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.